



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ELECTIONS AUX UNIONS REGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTE 2021**

### **Bureau de vote des pharmaciens libéraux conventionnés**

#### **Résultats des élections – 7 avril 2021**

En application des dispositions de l'article R. 4031-34-4 du code de la santé publique, les résultats constatés par le bureau du vote électronique sont publiés par le ministère chargé de la santé sur son site internet. Cette publication est faite pour le compte du bureau et vaut proclamation des résultats.

Les pages qui suivent font état des résultats de chaque région. Le nom des personnes élues est souligné et précédé de la mention « ELU ».



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Auvergne Rhône Alpes

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 3 092	Nombre de listes présentées: L = 2	
B. Nombre de votants	B = 1 515	Nombre de sièges à pourvoir : p = 15	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 18	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 1 497	G = $\frac{D}{P} = \frac{1497}{15} = 99,80$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	888	8				9	ROZAIRE OLIVIER
F									BASSIN (TOURLONIAS) NATALIE
H									RIGAUD DANIEL
F									BIDET BENEDECITE
H									PHALIPPON KÉVIN
F									ANGLARD NOÉMIE
H									LALEGERIE FREDERIC
F									BRUNET (ROQUES) SANDRINE
H									SIBELLE THEOPHILE
F									SINGER (JOUVE) SONIA
F									GELIN (DUCHARNE) VALERIE
F									PEUILLON (MATHOUX) NATHALIE
H									PAPUT FRANCOIS
F	MICHEL (RICHERMOZ) MARIE-EDITH								
F	CHEYRIAS (CREBASSA) CORINNE								
F	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	609	6				6	LANNE (DURUPT) FLORENCE
F									DANIEL (FLEURY) VALERIE
F									CHARBONNIER (LAPUJADE) NATHALIE
F									DELORME (DELORME-DURET) SOPHIE
H									SAUVE LAURENT
H									THORENS JULIEN
F									MOGHADDAMI (CUSSONNEAU) CHLOE-POUPAK
F									VIALLEFONT (GHYS-VIALLEFONT) CECILE
F									CHAMBONNIERE (BREYSSE) SYLVIE
F									ROUX (ROUX-BARRES) VERONIQUE
F									FAIVRE (ETIENNE L'HOSPITAL) MARIE-PASCALE
H									CAVAGNA FLORENT
F									VERMILLARD (GROSS) GABRIELLE
F	JUSTAMON HÉLÈNE								
H	THIERRY DAVID								

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hm

cpb

TW

Llanje

FA

M

[Signature]

[Signature]

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Bourgogne Franche Comté

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 158		Nombre de sièges à pourvoir : p = 9	
B. Nombre de votants	B =	687		Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	15		$G = \frac{D}{P} = \frac{672}{9} = 74,67$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	672			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	425					6	
H				5			Élu		<u>LOUIS PASCAL</u>
F				5			Élue		<u>BESSARD NATHALIE</u>
H				5			Élu		<u>MICHEL DAMIEN</u>
F				5			Élue		<u>BEDNAROWICZ MELANIE</u>
H				5			Élu		<u>MARTIN PASCAL</u>
F					1° - 70,83		Élue		<u>CAILLET EMILIE</u>
H									<u>SART NICOLAS</u>
H									<u>BERTRAND ANTOINE</u>
F									<u>TREMAUD CLAUDE</u>
	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	247					3	
H				3			Élu		<u>POURTIER RODOLPHE</u>
F				3			Élue		<u>BONGARD MARIE</u>
H				3			Élu		<u>LABBE HUGUES</u>
F									<u>PROST-DAME LAURENCE</u>
H									<u>FOURNY MATHIEU</u>
H									<u>PILLOT GUY</u>
H									<u>GUILLOT JEAN-CHRISTOPHE</u>
F									<u>CUSENIER CECILE</u>
H									<u>SALAUN LAURENT</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hm  
 YP  
 CL  
 FA  
 [Signature]



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Bretagne

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 333		Nombre de sièges à pourvoir : p = 9	
B. Nombre de votants	B =	659		Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	10		G = $\frac{D}{P} = \frac{649}{9} = 72,11$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	649			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	128	1				Élue	1	<u>ABOAB (DAVOUST) NOELLE</u> LIONNE (GARENAUX) MARYSE BARS (REHEL) MYRIAM COUCHOURON DANIELE DERENNE LUDIVINE GULDEMANN (BUREAU) VALERIE PUISSANT DAMIEN TURBAN JULIE DAVOUST PHILIPPE
H	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	521	7				Élu	8	MOUGIN LUC FOSSEPREZ EMILIE AUBRY ERWAN VALEAU ERIC BAUDET GUILLAUME BRAULT HEDWIGE TESSIER (JANVIER) STEPHANIE GUILLOU NATHALIE MERE FRANCK
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
F				7				Élu		
H								Élu		1* - 65,12

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

Hm  
 SW  
 43  
 EL FA  
 [Signature]



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Centre Val de Loire

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	977	Nombre de sièges à pourvoir : p = 9
B. Nombre de votants	B =	532	Quotient électoral (2 décimales) : G
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	7	$G = \frac{D}{P} = \frac{525}{9} = 58,33$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	525	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	71	1			Élu	1	<u>MABOUANA BOUNGOU ALAIN-CHRISTIAN</u> AKODJENOU ULRICH ROUX SAMUEL JULLIEN CYRIL LE PAPE ETIENNE SAINT DENIS FLORIAN ALBERQUE (ALBERQUE-REYES) ISABELLE JOUBERT MATTHIEU FOUASSIER NICOLAS
F	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	454	7			Élue	8	<u>BAHIER (GUEGAN-BAHIER) FRANCOISE</u> HUGUET DIDIER BROSSET CHARLES FRANCHI JEAN-MARC GOLDARAZ PHILIPPE PELLERIN DOMINIQUE JULIEN-LAFERRIERE OLIVIER <u>AUROUX VANESSA</u> GRELET FRANCOISE
F				7			Élu		
H				7			Élu		
H				7			Élu		
H				7			Élu		
F				7			Élue		
H				7			Élu		
F				7			Élue		
F					1° - 56,75		Élue		

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

HU
UB
FA
CL
[Signature]



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Corse

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	168	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3		
B. Nombre de votants	B =	152	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	$G = \frac{D}{P} = \frac{152}{3} = 50,67$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	152			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1										
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	96	1				Élu	2	FILIPPI CHRISTIAN
F					1* - 48,00			Élue		MORISSONNEAU (LEANDRI-MORISSONNEAU)
H										SANDRINE
H										BERTI DANIEL
F	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	56	1				Élue	1	SPAZZOLA PASCAL
F										LUCCHINI (DUCHAUD-LUCCHINI) PAULE
F										LE BIGOT CAROLINE
F										SANTONI ANNE
H										GALLONI D'ISTRIA JEAN-FRANCOIS

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Grand Est

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui				Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 920	Nombre de sièges à pourvoir : p = 12		
B. Nombre de votants	B =	1 026	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	13	G = $\frac{D}{P} = \frac{1013}{12} = 84,42$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 013			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	161	1			Élu	2	RUSPINI ERIC
H					1° - 80,50		Élu		<u>KREUTTER GUILLAUME</u>
H									MERY FREDERIC
H									GERARD XAVIER
H									CLÉMENT RENE-PIERRE
H									PAQUIN GUILLAUME
F									BLOCH (APTER) NADINE
H									SAUTROT SEBASTIEN
F									COUAILLIER SOPHIE
F									JACKOWSKI (MAULINI) DELPHINE
H									PERARD (PERCHET) KARINE
F									MONNET FRANCOIS
H	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	852	10			Élu	10	WILCKE CHRISTOPHE
H				10			Élu		<u>WINDSTEIN CLAUDE</u>
F				10			Élue		<u>DUCHATEL JENNIFER</u>
H				10			Élu		GRAVOULET JULIEN
F				10			Élue		HATIER (HOSNELD-HATIER) SYLVIE
H				10			Élu		NOIZET YVES
H				10			Élu		AMIOT XAVIER
F				10			Élue		<u>GAERTNER ALEXANDRA</u>
F				10			Élue		<u>DALLA COSTA EMILIE</u>
F				10			Élue		<u>CORNELISE CLAIRE</u>
H									PORCHEROT FLORIE
H									WEISENHORN JEAN

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

E
Hum
FA
CL

Des
qs
[Signature]



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Guadeloupe

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui				Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	157		Nombre de sièges à pourvoir : p = 3	
B. Nombre de votants	B =	106		Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	2		$G = \frac{D}{P} = \frac{104}{3} = 34,67$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	104			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élu(e)"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	12					0		TRAORE ABDOULAYE LOUBER MARINE DAUBIN SONNY LECLAIRE JEAN-NOEL
H	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	92				Élu	3		PIQUION JEAN-MARC
F				2		Élu(e)	LEFORT INGRID			
H					1° - 30,67	Élu	BERRY OLIVIER			
F							SYNESIUS MARIE-CLAUDE			

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS





# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Guyane

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 1	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	52	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3		
B. Nombre de votants	B =	23	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	$G = \frac{D}{P} = \frac{23}{3} = 7,67$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	23			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	23						3	
H				2				Élu		<u>MANANTSARA JOSÉ</u>
F				2				Élue		<u>POGNON LILIANE</u>
F					1 <sup>er</sup> - 7,67			Élue		<u>AREL (AREL-GOLITIN) LOUISE</u>
H										<u>BROUSSAUD SEBASTIEN</u>

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

3

blu

URP

CL

FA

[Signature]

[Signature]

# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS

## Pharmacien-Hauts de France

### Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)		<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	2 345	Nombre de sièges à pourvoir : P = 12
B. Nombre de votants	B =	1 083	Quotient électoral (2 décimales) : G
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	17	$G = \frac{D}{P} = \frac{1066}{12} = 88,83$
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 066	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	688				8		
H				7			Élu	<u>TEMPREMAN GREGORY</u>	
F				7			Élue	<u>IMBENOTTE AUDE</u>	
H				7			Élu	<u>DETHOOR JULIEN</u>	
F				7			Élue	<u>LEMESTRE (RAMPENBERG-LEMESTRE) FABIENNE</u>	
H				7			Élu	<u>FACQ JEAN-MARC</u>	
F				7			Élue	<u>BOVARD (HOUPPERMANS-BOVARD) SOPHIE</u>	
H				7			Élu	<u>CANONNE ANTHONY</u>	
F					1* - 86,00		Élue	<u>RACOUSSOT (GUYOT-RACOUSSOT) CATHERINE</u>	
H								DUMESNIL CLÉMENT	
F								TERNIN-ROZAT (HACHE) DELPHINE	
H								LEBECQUE JEAN-MARC	
F								DECROIX CATHY	
	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	378				4		
H				4			Élu	<u>SYSSAU PHILIPPE</u>	
H				4			Élu	<u>DARRAS ANTOINE</u>	
H				4			Élu	<u>COUTURIER GREGOIRE</u>	
F				4			Élue	<u>LEROI (LEROI-DEMOULIN) SEGOLENE</u>	
H								LOISEAU PIERRIK	
F								CAVORET MANUEL	
H								QUENU (BLOT-QUENU) CATHERINE	
H								PONTHIEUX CLÉMENT	
H								CHOURAKI GREGOIRE	
F								HERVIEU (DOURIEZ) CHRISTINE	
H								DELHAYE JULIEN	
H								PLAQUIN OLIVIER	

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

E Hm 43 ov FA

cl

[Signature]





# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Martinique

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	143	Nombre de sièges à pourvoir : p = 3		
B. Nombre de votants	B =	73	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0	$G = \frac{D}{P} = \frac{73}{3} = 24,33$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	73			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1										
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	20		1° - 20,00			Élu	1	<u>DUGUET JONATHAN</u> MAMESSIER (SABATIER) GWENAELLE PETIT FRÉDÉRIC BONNAILLIE ERIC
F										
H										
H	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	53					Élue	2	DONARDIM LEA <u>LINVAL ELODIE</u> DANIEL ISABELLE ZECLER JORDI
F				2				Élue		
F				2						
H										

### CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

E    HLA    3    FA    CL    W





# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Nouvelle Aquitaine

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 2 711	Nombre de listes présentées : L = 2	
B. Nombre de votants	B = 1 237	Nombre de sièges à pourvoir : p = 15	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 26	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 1 211	$G = \frac{D}{P} = \frac{1211}{15} = 80,73$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	430					5	
F				5			Élue		<u>LAGARDE (HOURTIGUET) CATHERINE</u>
H				5			Élu		<u>BREGERE JEAN-PHILIPPE</u>
F				5			Élue		<u>LASSABE ANNE-SOPHIE</u>
H				5			Élu		<u>BUSSAULT JEAN-LUC</u>
H				5			Élu		<u>IMBERT GUILLAUME</u>
H									<u>SAMMUT GUILLAUME</u>
H									<u>SUPERVIELLE BROUQUES THIERRY</u>
F									<u>CHOLLET LAURENCE</u>
H									<u>BREVIERE ANTOINE</u>
F									<u>ALBERTINI (BEZANCON) ANNE</u>
F									<u>ALLIAT (TERRADE-ALLIAT) CHRISTELLE</u>
H									<u>PELLAE FRANCOIS</u>
H									<u>FABRE ALEXANDRE</u>
F									<u>MAZET CAROLINE</u>
H									<u>VARACHAUD LIONEL</u>
	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	781					10	
F				9			Élue		<u>TESSIER MARIE-HELENE</u>
H				9			Élu		<u>MARTIAL FRANCOIS</u>
F				9			Élue		<u>CHASSIN BRIGITTE</u>
H				9			Élu		<u>GRILLEAU PHILIPPE</u>
H				9			Élu		<u>MARQUET OLIVIER</u>
H				9			Élu		<u>LE PADELLEC PATRICK</u>
H				9			Élu		<u>MOSNIER-THOUMAS XAVIER</u>
H				9			Élu		<u>LAHET PIERRE-MARIE</u>
F				9			Élue		<u>SAUREL (BERTHON-SAUREL) NATHALIE</u>
H					1° - 78,10		Élu		<u>MIGOT JULIEN</u>
F									<u>POUTOU FANNY</u>
H									<u>GUILLAUME THIERRY</u>
F									<u>DAVERAT (DESACHY) MARIE-FLORENCE</u>
H									<u>VERGUET NICOLAS</u>
F									<u>TREMONT CORINNE</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

FA

Boutin

H

JW

G

A



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Occitanie

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	2 682	Nombre de sièges à pourvoir : p = 15		
B. Nombre de votants	B =	1 388	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	13	$G = \frac{D}{P} = \frac{1375}{15} = 91,67$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 375			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
					du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
1	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	309					3	
H				3			Élu		<u>JULIA BRUNO</u>
F				3			Élue		<u>GAUTIER (BIENFAIT) VALERIE</u>
H				3			Élu		<u>BRUNENGO JEAN-FRANCOIS</u>
F									<u>GARCIA GHISLAINE</u>
H									<u>LACOMBRADÉ XAVIER</u>
F									<u>GARCIA KATY</u>
H									<u>FREYNET LAURENT</u>
F									<u>MARCY (SAINT-ETIENNE) VERONIQUE</u>
F									<u>COLLIN (PARENT) SYLVIE</u>
H									<u>AYATS JEAN-PIERRE</u>
H									<u>CABELGUENNE ARNAUD</u>
H									<u>LANCELOT PIERRE</u>
H									<u>PICARD ANTHONY</u>
H									<u>BASCOULES OLIVIER</u>
F									<u>GIRARD (BOUZIGE) BRIGITTE</u>
	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	1 066					12	
F				11			Élue		<u>VULLIET (GARNIER) VALERIE</u>
H				11			Élu		<u>LIGNIERES ARNAUD</u>
H				11			Élu		<u>BRUN SEBASTIEN</u>
H				11			Élu		<u>GASSAN JEAN-MARC</u>
H				11			Élu		<u>MAUX CHARLES</u>
F				11			Élue		<u>LEYGUE (MAUROUX) AGNES</u>
F				11			Élue		<u>BEL SABINE</u>
H				11			Élu		<u>DEGUARA CHARLES</u>
F				11			Élue		<u>MULLOT (DURAND-MULLOT) GABRIELLE</u>
H				11			Élu		<u>JULIA GILBERT</u>
H				11			Élu		<u>EPINAT ARNAUD</u>
H						1° - 88,83	Élu		<u>LIGNEREUX BRICE</u>
F									<u>FONDÈRE (FONDÈRE-MARTINEZ) MARION</u>
H									<u>MEJDALI FABRICE</u>
H									<u>VAYSSETTES PIERRE-MARIE</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

FA

3 km

FW ps

ll



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Océan Indien

## Collège unique

RÉSULTATS		du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher) <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 317	Nombre de listes présentées: L = 2	
B. Nombre de votants	B = 198	Nombre de sièges à pourvoir : p = 6	
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 8	Quotient électoral (2 décimales) : G	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 190	$G = \frac{D}{P} = \frac{190}{6} = 31,67$	

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
H	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	76	2			Élu	2	<u>GEIGER LAURENT</u>
H				2			Élu		<u>LECINA THOMAS</u>
H									EID NADI
H									LOMET LOÏC
H									MORISSET ROMAIN
H									NARBONI GILLES
H									ANCENYS PIERRE-EMMANUEL
H									ROUQUETTE NICOLAS
F	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	114	3			Élue	4	<u>LENY SABINE</u>
F				3			Élue		<u>LEBON LAÉTITIA</u>
H				3			Élu		<u>EL BEGHDAI BOUBKER</u>
H					1* - 28,50		Élu		<u>APOSTOLOFF CYRIL</u>
H									KINOO DAVID
F									GRONDIN (HOCQUETTE-GRONDIN) MYRIAM
F									SIDAMBAROM-SEVAGAMY (SEVAGAMY) UJJAÏNI
H									CADET ERIC

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

3

Hm

UR

JW

CL

FA





# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Provence Alpes Côte d'Azur

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	2 387	Nombre de sièges à pourvoir : p = 12		
B. Nombre de votants	B =	1 186	Quotient électoral (2 décimales) : G		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	12	$G = \frac{D}{P} = \frac{1174}{12} = 97,83$		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 174			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)		ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	394					4	
H				4			Élu		<u>VAN DE WIELE FILIP</u>
H				4			Élu		<u>RAIMOND PATRICK</u>
F				4			Élue		<u>PINELLI (PICARD) MARIE-PAULE</u>
H				4			Élu		<u>BREMOND PIERRE</u>
H									<u>FUBIANI JEAN-LUC</u>
H									<u>COLOMBANI CYRIL</u>
F									<u>CHENG (HAC-CHENG) MARGUERITE</u>
H									<u>VANELLE FRANCOIS-XAVIER</u>
F									<u>MOUTTE (MORENAS) MARIE-LAURE</u>
H									<u>SIFFRE MICHEL</u>
F									<u>RIPOLL (CASSARINO) LAURENCE</u>
H									<u>JANIN FREDERIC</u>
	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	780					8	
F				7			Élue		<u>BIBAS (BIBAS-FERRERA) FELICIA</u>
H				7			Élu		<u>MAGNETTO PATRICK</u>
H				7			Élu		<u>RODDE DIDIER</u>
F				7			Élue		<u>ZERAOUI MERIEM</u>
H				7			Élu		<u>BRANDINELLI SERGE</u>
H				7			Élu		<u>DESRUELLES THIERRY</u>
F				7			Élue		<u>PASQUALI FRANCOISE</u>
H					1° - 97,50		Élu		<u>GIGLIOTTI RAPHAËL</u>
H									<u>GUIDONI CHRISTOPHE</u>
F									<u>OLLIER (OLLIER-DE LECLUSE) VALERIE</u>
H									<u>ESCOFFIER MICHEL</u>
H									<u>SPINELLI NICOLAS</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

3



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS AUX URPS Pharmacien-Pays de la Loire

## Collège unique

RÉSULTATS				du 31/03/2021 à 12h00	au 07/04/2021 à 12h00
Y a-t-il eu carence de candidatures : (cocher)			<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Nombre de listes présentées: L = 2	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 390		Nombre de sièges à pourvoir : p = 9	
B. Nombre de votants	B =	649		Quotient électoral (2 décimales) : G	
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	8		G = $\frac{D}{P} = \frac{641}{9} = 71,22$	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	641			

Sexe H ou F	Nom des syndicats	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste V	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient K = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			ÉLUS porter la mention "Élu" ou "Élue"	Nombre d'élus par liste	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste (sauter une ligne entre chaque liste). Le nom des candidats élus sera souligné
1	1 USPO	Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine	185						2	
H				2				Élu		<u>BRUGIERE PIERRE</u>
F				2				Élue		<u>TOUFFLIN SOPHIE</u>
H										<u>MOISAN LOÏC</u>
F										<u>COLLET (BOURDAIS) MARIE-ANDREE</u>
H										<u>TURPIN CHRISTOPHE</u>
F										<u>MEZERETTE LAURENCE</u>
H										<u>TOME STEPHANE</u>
F										<u>RABREAU CECILE</u>
H										<u>LAMBERT PHILIPPE</u>
	2 FSPF	Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France	456						7	
H				6				Élu		<u>GUILLEMINOT ALAIN</u>
F				6				Élue		<u>LOUAPRE BLANDINE</u>
H				6				Élu		<u>MACE DENIS</u>
H				6				Élu		<u>LEGRAND EMMANUEL</u>
H				6				Élu		<u>BARRO DRAMANE</u>
F				6				Élue		<u>GIRARDEAU (VERRELLE-GIRARDEAU) CARINE</u>
F						1° - 65,14		Élue		<u>DERAEVE MARINE</u>
F										<u>CAQUINEAU (MARCHAND) SANDRINE</u>
H										<u>MACÉ ANTOINE</u>

CONTESTATIONS / RECLAMATIONS

S    hu    my    [Signature]    [Signature]

EL

[Signature]    FA

NOM et PRENOM

Signature

ROBINEAU - MARIE LAURE

Marie Robineau

LAVIGNE - CLAUDE

Claude Lavigne

ALBERT - FREDERIC

Fred Albert

BONNEFOND - GILLES

Gilles Bonfond

VARIOT - PIERRE-OLIVIER

Pierre-Olivier Variot

NADJAH - RENAUD

Renaud Nadjah

BESSET - PHILIPPE

Philippe Besset

GARNIER - ERIC

Eric Garnier

WITTENRONGER Jocelyne